



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:

الرقم:

PROCES VERBAL
N° 85/CNCMP/2021
DU 22/11

Le lundi 22 novembre 2021 à 16 h 30 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

Etait absent:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Fédération Générale de Transport (FGT) pour le transport de 3037,3 tonnes des vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas dans les Wilayas de l'Assaba, du Guidimagha, du Brakna et de l'Adrar. **Réf.: lettre n°105/2021/CPMP/CSA Reçue le 18 Novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant le projet de marché passé avec FGT pour le transport de 3 037.3 Tonnes vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas des Wilayas de l'Assaba, du Guidimagha, du Brakna et de l'Adrar, pour un montant de 4 100 500 MRU HTVA et un délai d'exécution à la demande du CSA ne dépassant pas 60 jours, sous réserve de fournir une garantie de bonne exécution avant la signature du contrat.

2°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Fédération Nationale de Transport (FNT) pour le transport de 4465,2 tonnes des vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas dans les Wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi et du Brakna. **Réf.: lettre n°105/2021/CPMP/CSA Reçue le 18 Novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant le projet de marché passé avec FNT pour le transport de 4 465.2 Tonnes vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas des Wilayas du Hodh El chargui, du Hodh El Gharbi, et du Brakna, pour un montant de 8 794 680 MRU HTVA et un délai d'exécution à la demande du CSA ne dépassant pas 60 jours, sous réserve de fournir la garantie de bonne exécution avant la signature du contrat.

3°/- Examen du projet de marché passé par entente directe entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Fédération de Transport de Mauritanie (FTM) pour le transport de 3071,5 tonnes des vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas dans les Wilayas du Gorgol, du Tagant, du Tiris Zemmour, de l'Assaba et du Brakna. **Réf.: lettre n°105/2021/CPMP/CSA Reçue le 18 Novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant le projet de marché passé avec FTM pour le transport de 3 071.5 Tonnes vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas des Wilayas du Gorgol, du Tagant, Tiris Zemmour, Assaba, et Moughataa d'Aleg de la Wilaya du Brakna, pour un montant de 4 193 016 MRU HTVA et un délai d'exécution à la demande du CSA ne dépassant pas 60 jours, sous réserve de fournir une garantie de bonne exécution avant la signature du contrat.

Ré4°/- Examen de la décision changeant l'attributaire des lot1 (19 000 tonnes de l'Urée 46%) et lot2 (9 000 tonnes de DAP) relatif à la fourniture des intrants agricoles pour l'année 2022. **Réf.: lettre n°107/2021 /CPMP/CSA reçue le 19 Novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP

- *approuve l'annulation de l'attribution provisoire au 1er moins disant pour les lots 1 et 2 sous réserve de constater son désistement et la mobilisation de sa garantie;*
- *reporte l'attribution au 2ème moins disant pour fournir une garantie de soumission avalisée par une banque locale.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

5°/- Examen du projet d'avenant n°03 portant sur le changement de domiciliation bancaire du marché n°320/F/041/CPDM/2019,et de son avenant n°0301/F/018/CPMP/MS/2021,relatif à la fourniture,installation et mise en service et training des centrales de production des fluides médicaux destinées à certaines structures hospitalière,**Réf :lettre n°105/CPMP/MS reçue le 18/11/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit avenant sans incidence financière et portant sur le changement de domiciliation bancaire du marché initial et ses avenants.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

6°/- Examen de la demande de levée de pénalité de retard sur le paiement du décompte n°14 des travaux de construction et de bitumage de la route Bassiknou-Fassala,**Réf :lettre n°405/CPMP/MET reçue le 19/11/2021.**

